

25.02.2015

La Buanderie de Marsens passe en mains vaudoises



Cette solution permettra de maintenir les 15 emplois de la Buanderie de Marsens, estime le Conseil d'Etat. © Vincent Murith / La Liberté - archives

SZ

Dès le 1er octobre 2015, Les Blanchisseries Générales SA reprennent les activités de la Buanderie de Marsens (BEM), ainsi que ses 15 collaborateurs. Cette solution, soutenue par le Conseil d'Etat, évite la fermeture du site.

Depuis plusieurs années, la poursuite des activités de la Buanderie de Marsens (BEM) était menacée en raison de différents facteurs liés à l'évolution du marché du traitement du linge, à la législation sur les marchés publics ainsi qu'aux coûts d'investissements importants (14 millions de francs) qu'il aurait fallu consentir sur le site de Marsens, pour un succès économique incertain.

La Direction de la santé et le Réseau fribourgeois de santé mentale, en accord avec le Conseil d'Etat, ont dès lors décidé de ne pas fermer la BEM et de chercher un repreneur, ont expliqué hier devant la presse Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales du canton, ainsi que Georges Godel, Directeur des finances. Par contrat, Les Blanchisseries Générales SA (LBG SA) reprennent l'activité de la BEM depuis le 1er octobre 2015 et la développent sur le site actuel de Marsens en tant que locataires. Particularité: LBG SA, professionnels du secteur, ont pour actionnaires principaux l'Etat de Vaud et les hôpitaux publics et privés du canton de Vaud. Fribourg entrera dans le capital-actions de la société.

LBG SA emploient 210 collaborateurs sur leurs sites d'Yverdon et de Chailly et réalisent un chiffre d'affaires de 27 millions de francs par an, en traitant 34 tonnes de linge par jour. La BEM, elle, traite 2,3 tonnes de linge par jour ouvrable, dont le linge du Centre de soins hospitaliers de Marsens (15%), des hôpitaux du sud du canton et de nombreux clients privés (restaurants, hôtels). Par cette reprise, LBG SA entendent à la fois conserver cette clientèle et «travailler» le marché fribourgeois.

LBG SA reprennent avec un contrat de travail de durée indéterminée tous les collaborateurs et collaboratrices de la BEM qui le souhaitent et qui, en outre, bénéficieront d'un plan social conformément à la législation sur le personnel de l'Etat de Fribourg. Leurs conditions salariales et sociales seront régies par la convention collective romande du nettoyage industriel des textiles (ARENIT), qui a force obligatoire dans le canton de Fribourg, précise le Conseil d'Etat dans un communiqué.